

Bern, 19.6.90

Referenz: t.311 Madagaskar 79 - BJF/DRE

ANTRAG Nr. 180/90
(ab Fr. 1 Mio)

für technische Zusammenarbeit
für finanzielle Zusammenarbeit

1. An: Vorsteher EDA Vorsteher EVD Vorsteher EFD Bundesrat

2. Land/Region/Kontinent: Madagaskar

3. Bezeichnung der Aktion und der Phase: **Projet d'appui au Silo National de Graines Forestières**

4a. Kurzname der Aktion

S N G F

4b. Kurzname der Phase:

ZUSATZKREDIT PHASE 1 (1990-92)

an	17/7A	14A	BJF	DF		a/a
Datum	20.8			22.8		
Visé	Hf	Hf	BR	DF		BR
EDA		20. Aug. 1990				
Ref. <u>t.311 Madagaskar 79</u>						

5. DEH gegenüber verantwortliche Institution mit Adresse (bei eigener Aktion der DEH offen lassen):

6. Beantragter Kredit Fr. 1'150'000.-

Sektionschef(s):

Abteilungschef (s) :

Stv. Direktor:

Wiederkehr
Th. Wiederkehr

H.-Ph. Cart
H.-Ph. Cart

R. Wilhelm
R. Wilhelm

ENTSCHEID (*)

Kopie ging an:

*An Tananarivo
Dor es Salaam*

Eidg. Departement für auswärtige Angelegenheiten (EDA):
Bern, 6. 8. 90

StG. Felber

Eidg. Volkswirtschaftsdepartement (EVD):
(für Finanzhilfe)
Bern,

Eidg. Finanzdepartement (EFD):
Bern, 14. 8. 90

StG. Gygi

Datum Bundesratsbeschluss (BRB):

(*) Gemäss Verordnung über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe vom 12. Dezember 1977:

Kredite der Technischen Zusammenarbeit

- von Fr. 1 Mio bis Fr. 4'999'999.--
- Unterschriften EDA, EFD
- ab Fr. 5 Mio, Beschluss Bundesrat

Kredite der Finanziellen Zusammenarbeit

- von Fr. 1 Mio bis Fr. 4'999'999.--
- Unterschriften EDA, EVD, EFD
- ab Fr. 5 Mio, Beschluss Bundesrat

Bitte offen lassen:

Krediteröffnung / Ländercode / Haupt- & Sachgruppe / Aktionskredit Nr. / Phasennummer

Kontenplan

□ □ □

□ □

□ □ □

□



MADAGASCAR : Projet d'appui au Silo National de Graines Forestières

Crédit complémentaire No. 180/90

Fr.s. 1'150'000.--

Avec la mise en oeuvre d'une nouvelle politique de reboisement (Action nationale en faveur de l'arbre, Plan d'action en faveur de l'environnement), les actions de reboisement à Madagascar prennent de plus en plus d'ampleur. Elles deviennent un élément important, voire incontournable d'une stratégie d'aménagement des terres en milieu rural. La multiplication de ces actions de reboisement ont déjà largement mis en évidence la nécessité d'un approvisionnement sûr d'une large gamme de graines forestières de qualité et en quantités suffisantes.

Conscient de ce problème, la DDA appuie, depuis 1986, le Silo National de Graines Forestières (SNGF) de la Direction des Eaux et Forêts. Cette structure couvre actuellement près des 2/3 des besoins en graines des actions de reboisement au niveau national.

La présente proposition de crédit couvre la phase 1990-1992. Cette nouvelle phase mettra l'accent sur :

- le renforcement des infrastructures actuelles du SNGF
- la mise en place des premiers silos régionaux
- le renforcement de la collaboration avec le Département de Recherches Forestières et Piscicoles pour la poursuite du programme d'amélioration génétique
- la mise en oeuvre du nouveau statut et de la nouvelle organisation du SNGF, qui devrait lui garantir l'autonomie administrative et financière, nécessaire à la bonne marche de ses activités.
- la recherche d'un auto-financement progressif de la structure (horizon 10 ans) afin d'assurer à long terme sa viabilité.

D'un montant total (crédit d'ouverture et crédit complémentaire compris) de Fr.s. 1'400'000.-- , ce crédit permettra de financer l'affectation de deux coopérants, des missions de consultance en gestion et génétique forestière, des infrastructures et des équipements, des frais de fonctionnement en matière de recherche et de formation.

L'exécution de ce Projet d'appui est confié en régie à Intercoopération.

1. INTRODUCTION

La présente proposition de crédit porte sur l'appui au Silo National de Graines Forestières (SNGF) de la Direction des Eaux & Forêts (DEF) de Madagascar.

Jusqu'ici, cet appui était intégré dans le Programme d'appui au reboisement villageois (PARV) en tant qu'action complémentaire aux activités de reboisement. Vu le caractère national et les particularités propres du SNGF, il est apparu judicieux de donner à cet appui, à partir de la prochaine phase, le caractère et le statut d'un projet de développement indépendant.

2. CONTEXTE

Le patrimoine forestier de Madagascar est en danger ! Partout, l'agriculture itinérante ainsi qu'une exploitation forestière désordonnée et abusive propagent leurs effets désastreux : feux de brousse, pâturage en forêt, écrémage des meilleures essences forestières, défrichement des dernières forêts naturelles, etc. Les conséquences en sont la multiplication et l'aggravation des phénomènes d'érosion, notamment dans les bassins-versants des cours d'eau, les inondations, l'ensablement des rizières, la pénurie de bois de feu et de charbon de bois (dans la partie centrale du pays tout particulièrement) sans compter un appauvrissement général des massifs forestiers.

Cette situation met en évidence la nécessité d'appuyer des actions, notamment en matière de reboisement.

C'est ainsi que le Gouvernement malgache a lancé de vastes opérations nationales en faveur de l'arbre et de l'environnement qui ont été le point de départ de nombreuses actions de reboisement en milieu rural. La multiplication de ces actions, a montré la nécessité d'un approvisionnement en graines forestières de bonne qualité et en quantités suffisantes et régulières.

Il revient donc au Silo National de Graines Forestières, objet de la présente proposition de crédit de relever ce déficit et d'appuyer tous les acteurs du reboisement à Madagascar.

3. HISTORIQUE

L'appui au SNGF s'est mis en place selon les étapes suivantes :

- 1984-1985 Mise en oeuvre de la phase expérimentale d'un projet d'appui au reboisement villageois dans la région d'Ambatofahavalo
- 1986-1988 Inventaire et analyse des structures existantes en matière d'approvisionnement en graines forestières. Identification d'un appui au SNGF
- 1989-1990 Mise en oeuvre de l'appui au SNGF en tant que composante nationale du programme d'appui au reboisement villageois

4. PARTENAIRES ET CONCERNES

Le Projet d'appui au SNGF implique directement la Direction des Eaux et Forêts (Service de la Reforestation et des Stations forestières) du Ministère de la Production Animale et des Eaux et Forêts (MPAEF).

Le SNGF touche actuellement près d'une centaine de clients par an répartis entre les divers services administratifs, projets de développement, ONG, privés et clients à l'étranger.

Il a un impact direct au niveau national sur une partie importante des actions de reboisement en cours à Madagascar.

Au niveau du programme forestier appuyé par la DDA à Madagascar, le Projet d'appui au SNGF, représente un maillon important et complémentaire dans la gamme des projets de ce programme.

Sur le plan suisse, l'exécution de ce projet d'appui est confié en régie à Intercooperation.

5. FINALITE

Le Projet d'appui au SNGF a pour finalité de faciliter l'approvisionnement en graines forestières de bonne qualité et en quantités suffisantes à tout producteur de plants forestiers.

6. OBJECTIFS

Le Projet se propose d'appuyer le SNGF dans la réalisation des objectifs suivants :

- Mise en place du système de récolte, conservation et distribution de graines forestières à travers le pays; cette mise en place se fera de manière décentralisée par l'implantation progressive et adaptée aux besoins de silos régionaux.
- Prospection, reconnaissance et aménagement des peuplements à graines;
- Installation de vergers à graines au fur et à mesure de l'avancement de la recherche en amélioration génétique;
- Maîtrise des techniques de récolte et de conservation de toutes les espèces traitées;
- Connaissance des techniques de pépinière des espèces traitées afin de conseiller les clients;
- Production et mise en place sur le marché des graines demandées.
- Recherche d'un auto-financement progressif afin d'assurer à long terme la viabilité du SNGF.

7. RESULTATS

Les activités de la phase 1988-1990 peuvent se résumer de la manière suivante :

- Réhabilitation et agrandissement des installations du Silo National.
- Mise en oeuvre d'un programme d'amélioration génétique d'une gamme prioritaire d'espèces bien adaptées aux conditions écologiques de Madagascar.
- Formation et encadrement de pépiniéristes.
- Mise en place d'un nouveau concept de gestion financière et de commercialisation du Silo National afin d'en assurer à long terme l'auto-financement.
- Identification et définition d'un cadre institutionnel qui donnera au Silo National l'autonomie financière et administrative dont il a besoin pour ses activités de nature commerciales.

- 4 -

- En fin de phase, le SNGF a permis annuellement :
 - . de récolter près de 800 kg de graines d'espèces diverses
 - . de toucher entre 80 et 100 clients, tant du secteur privé que public, en commercialisant près de 500 kg de graines. Actuellement on peut estimer que le SNGF couvre les 2/3 environ de l'approvisionnement en graines des actions de reboisement au niveau national (entre 10'000 et 15'000 ha environ par an)
- Ouverture de la commercialisation des graines produites par le SNGF sur le marché extérieur (Afrique Centrale).
- La réalisation de colloques régionaux, fin 1989, avec les divers utilisateurs du SNGF, a permis d'avoir une vue d'ensemble sur les desiderata de ces derniers et de faire une première évaluation interne des services fournis par le SNGF depuis sa création.
- Sur les plans technique et financier, le projet a bénéficié d'appuis permanents de spécialistes en génétique forestière et en gestion financière.
- Mentionnons enfin que le volet "appui institutionnel" du 3 ème projet forestier de la Banque Mondiale, que la Suisse cofinance depuis 1988, a planifié un appui complémentaire au Silo National, avec la création de silos régionaux. Cet appui deviendra véritablement opérationnel à partir de 1990.

8. PROGRAMMATION 1990-1992

8.1 Activités

Les activités prévues pour la phase 1990-1992 sont décrites en détail dans le Plan Directeur, phase II.

Elles peuvent se résumer de la manière suivante :

- Programme d'amélioration génétique

Le SNGF a mandaté au Département de Recherches Forestières et Piscicoles (DRFP) du FOFIFA, tout le programme de recherche en amélioration génétique. Il en assume la coordination.

Pour permettre au DRFP de poursuivre le programme de recherche mis en place, le SNGF lui prêtera son appui. Pour la phase 1990-1992, le programme d'amélioration génétique comportera essentiellement la poursuite de l'aménagement des peuplements et vergers à graines, la prospection de nouveaux peuplements semenciers et la définition d'un plan directeur de la recherche en amélioration génétique, horizon 2000.

- Programme de formation

- . Organisation de sessions de recyclage en matière de conduite de pépinières au niveau de 6 Circonscriptions forestières par an
- . Essais de traitement en pépinière pour diverses espèces autochtones
- . Publication d'un manuel de vulgarisation sur la récolte, la conservation et l'utilisation des graines forestières
- . Organisation d'un programme de formation permanente pour les agents du SNGF.

- Programme de production

- . Mise en place progressive de silos régionaux (MORAMANGA, FIANARANTSOA et MAHAJANGA). Cette mise en place est pour l'instant indicative. Elle sera strictement adaptée aux besoins locaux.
- . Récolte, conservation, stockage et commercialisation de 4'000 kg environ de graines pour la période 1990-1992. (Environ 1'300 kg par an).
- . Etablissement d'un catalogue national des peuplements semenciers reconnus.

8.2 Nouveau statut du SNGF

L'expérience a montré que le statut actuel du SNGF, en tant qu'opération menée en régie par la DEF, pose des contraintes administratives et de gestion qui freinent la réalisation effective des programmes de travail.

Une autonomie de gestion est donc nécessaire pour faciliter la conduite des actions, sans toutefois verser dans une privatisation totale du SNGF, qui reste un instrument d'exécution de la politique forestière nationale (nécessité de maintenir un certain label de qualité des graines).

C'est ainsi, qu'après étude de diverses variantes, le statut d'Etablissement Public à caractère industriel et commercial (EPIC) a été retenu pour le SNGF.

En tant qu'EPIC, le SNGF restera sous tutelle du MPAEF. Un conseil d'administration fixera sa politique de gestion. Le SNGF sera dirigé par un Directeur national appuyé par le responsable du Projet d'appui en tant que conseiller.

Le nouveau statut du SNGF implique la mise en place d'un véritable outil de gestion financière et administrative afin d'assurer progressivement son auto-financement. Un nouvel organigramme du SNGF (cf. annexe 1) sera mis en place avec la nouvelle phase.

9. MOYENS POUR LA PHASE 1990 - 1992

9.1 Contribution suisse

La contribution suisse comportera :

- L'affectation de deux coopérants (1 ing. forestier en tant que conseiller et 1 technicien forestier/ expert associé pour les programmes de formation technique et de production).
- Des missions de consultance en matière de gestion et d'amélioration génétique
- Le financement de diverses infrastructures complémentaires (bureaux, aires de séchage)
- La fourniture de matériel, véhicules et équipement divers
- La prise en charge de certains frais de fonctionnement en matière de recherche et de formation.

9.2 Contribution malgache

Le SNGF continuera à bénéficier des subventions du Fond National de Développement (FNDE) sur la ligne budgétaire allouée au "Reboisement National". Ces subventions permettront, entre autres, de financer la main d'oeuvre et du personnel administratif travaillant au Silo National (une quinzaine de personnes).

La contribution annuelle du FNDE est estimée à 15 millions de FMG.

La Fonction Publique continuera à rémunérer les cadres affectés au SNGF (7 personnes).

9.3 Contribution du GPF

Le Projet Gestion et Protection des Forêts (GPF) de la Banque Mondiale (Cofinancement suisse) financera la mise en place et une partie des frais de fonctionnement des premiers silos régionaux prévus, de manière progressive et adaptée, pour la prochaine phase.

Les contributions du GPF se montent à:

- . 100 millions de FMG. par centre pour les infrastructures et véhicules .
- . 17-18 millions de FMG. par an pour les frais de fonctionnement.

9.4 Fonds propres

Avec sa nouvelle structure EPIC, le Silo National pourra vendre toute livraison de graines et pourra disposer des fonds ainsi recueillis. Les recettes provenant des ventes de graines devraient donc aller en augmentant à partir d'environ FMG. 8'000'000.- en 1990. Les commandes pour l'extérieur devraient également rapporter entre FMG. 5'000'000.- et 8'000'000.- par an. On peut estimer que le SNGF atteindra son auto-financement d'ici une dizaine d'années. Il dépendra essentiellement du développement des actions de reboisement.

- 8 -

9.5 Budget

(cf. annexe no 2 "Budget détaillé de la phase 1990-1992).

Période du 01.04.1990 au 31.12.1992, soit 33 mois.

100	<u>APPUI EXTERIEUR</u>	
110	<u>Frais du personnel</u>	
	- Expert	
	35 mois expert	Frs. 420'000.-
	- Stagiaires, autres	Frs. 8'000.-
130	<u>Bourses et formation</u>	Frs. 70'000.-
180	<u>Frais administratifs</u>	
	- Mission de consultance	Frs. 60'000.-
	- Fiduciaire locale, divers	Frs. 10'000.-
	- Indemnité de gestion	
	Intercooperation	
	11% des dépenses	Frs. 140'500.-
200	<u>APPUI AU SNGF</u>	Frs. 556'500.--
300	<u>APPUI A LA DRFP</u>	Frs. 135'000.--
		<hr/>
	T O T A L	Frs 1'400'000.- =====

Un crédit d'ouverture de Fr.s. 250'000.- pour une période de 3 mois ayant déjà été libéré le 09.04.1990, ce crédit complémentaire ne porte donc plus que sur Fr.s. 1'150'000.--.

10. APPRECIATION

La nécessité d'un approvisionnement en graines de qualité et en quantités suffisantes n'est plus à démontrer dans la mise en place d'un programme de reboisement, tout particulièrement en matière de foresterie paysanne et communautaire. Cette nécessité s'est faite ressentir déjà ailleurs dans des programmes appuyés par la Coopération suisse, par exemple au Rwanda, au Mali ou au Burkina Faso. Couvrant déjà les 2/3 de l'approvisionnement national en graines forestières, le SNGF représente donc un maillon important dans la chaîne des actions en matière de reboisement et de protection de l'environnement.

La mise en place d'une Centrale de graines comme celle du SNGF implique une gestion rigoureuse tant sur le plan scientifique que commercial. Le maintien d'un label de qualité sur les activités d'approvisionnement en graines forestières implique un droit de regard des services gouvernementaux qui doivent cependant laisser à la structure responsable un maximum d'autonomie financière et administrative. Le SNGF se doit de tendre progressivement vers un auto-financement (horizon 10 ans) afin d'assurer à long terme sa viabilité.

11. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation permanente des activités du SNGF se feront à travers les modalités suivantes :

- Colloques régionaux des utilisateurs de graines forestières en mars 1992
- Un atelier d'auto-évaluation en juin 1992 avec un appui méthodologique extérieur
- Un rapport annuel du SNGF faisant un bilan critique des activités par rapport aux plans d'opération annuels

12. PROPOSITION DE CREDIT

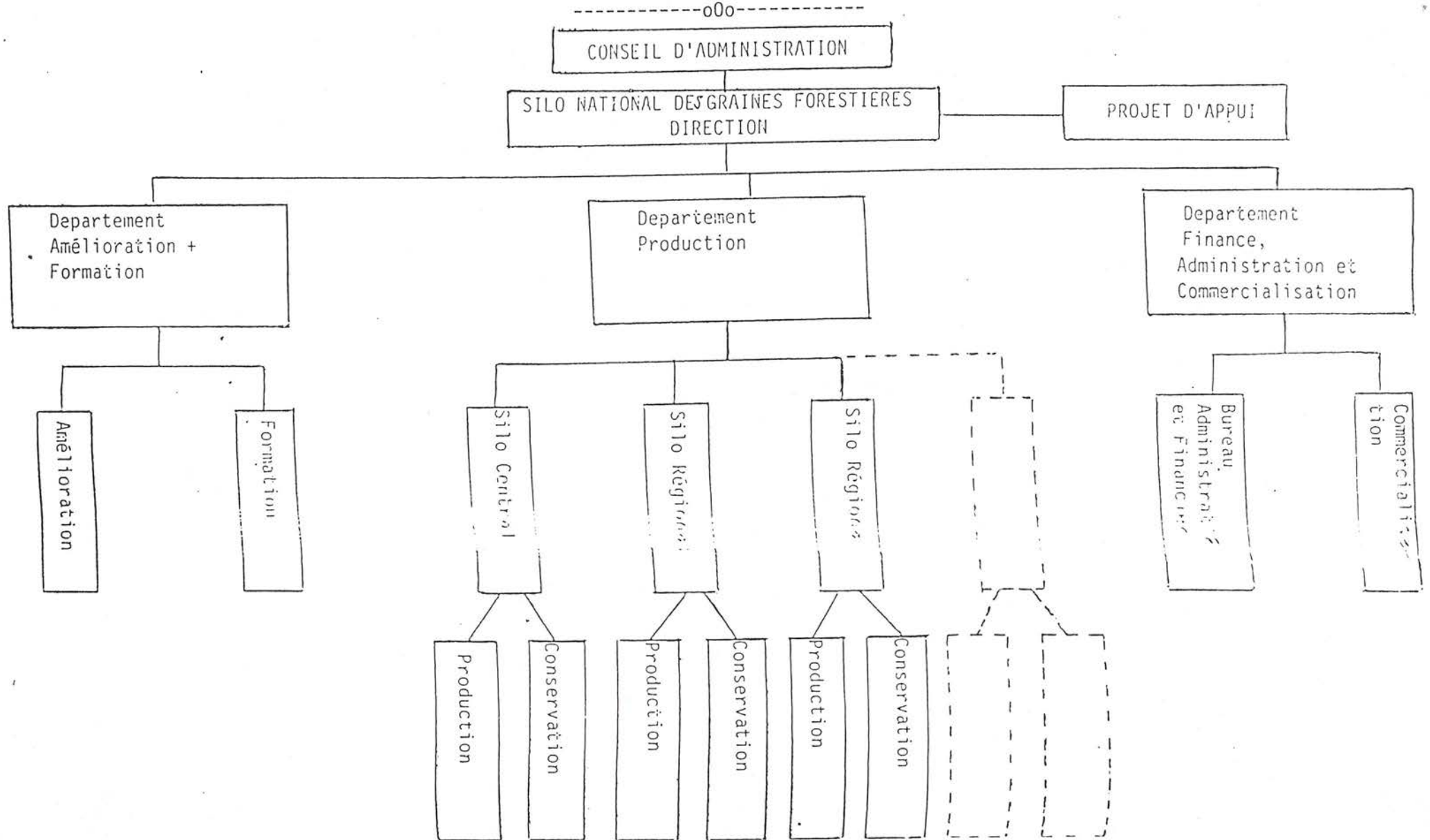
Vu ce qui précède, nous proposons de libérer un crédit complémentaire de

Frs. 1'150'000.--

comme contribution à la phase 1990 - 1992 du Projet d'appui au Silo National de Graines Forestières de Madagascar. Les engagements se feront à la charge du crédit du programme de 2.1 milliards de francs destinés à la coopération au développement et à l'aide financière selon AF du 23.09.1987. Les dépenses seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

Annexe 1

ORGANIGRAMME DU SILO NATIONAL DES GRAINES FORESTIERES



Annexe 2

PASN / BUDGET POUR LA CONTRIBUTION SUISSE EN FRS

Phase II du 1er avril 1990 au 31 décembre 1992 (base de calcul
 1 FS = 950 FMG)

91	- <u>ACTION PARTIELLE 1 "APPUI EXTERIEUR"</u>	Fr. 708'500.-
	110 - Frais de coopérants 35 mois et stagiaires	Fr. 428'000.-
	130 - Bourses et Formation	Fr. 70'000.-
	180 - Frais opérationnel suisse missions consultants	Fr. 60'000.-
	Frais fiduciaire locale, divers	Fr. 10'000.-
	Frais de régie IC	Fr. 140'500.-
92	- <u>ACTION PARTIELLE 2 "APPUI AU SNGF"</u>	Fr. 556'500.-
	210 - Département Amélioration et Formation	Fr. 65'500.-
	Contribution aux moyens humains, indemnités de déplacement	Fr. 25'500.-
	Recyclage pépiniériste + formation sur place	Fr. 15'000.-
	Entretien + fonctionnement voitures	Fr. 23'000.-
	Autres frais	Fr. 2'000.-
	220 - Département Production	Fr. 104'000.-
	Contribution aux moyens humains, indemnités de déplacement	Fr. 40'000.-
	Entretien + fonctionnement voitures	Fr. 46'000.-
	Autres frais	Fr. 18'000.-
	230 - Département Administration Finance et Commercialisation	Fr. 75'500.-
	Contribution aux moyens humains, indemnités de déplacement	Fr. 28'000.-
	Autres frais	Fr. 47'500.-
	240 - Général et Direction	Fr. 61'500.-
	Moyens humains	Fr. 25'500.-
	Entretien + fonctionnement voitures	Fr. 26'000.-
	Entretien bâtiment	Fr. 5'000.-
	Autres frais	Fr. 5'000.-

250 - Investissements	Fr. 250'000.-
Remplacement véhicules, réfection serre, équipement conservation, équipement in- formatique, construction bureaux	
93 - <u>ACTION PARTIELLE 3 "APPUI AU DRFP"</u>	Fr. 135'000.-
Contribution aux moyens humains, indemnités de déplacement	Fr. 15'000.-
Entretien + fonctionnement voitures	Fr. 17'000.-
Autres frais	Fr. 18'000.-
Achat 1 voiture tout terrain (1990)	Fr. 45'000.-
Construction de 5 bureaux au DRFP	Fr. 40'000.-

R E C A P I T U L A T I O N

Action partielle 1	Fr. 708'500.-
Action partielle 2	Fr. 556'500.-
Action partielle 3	Fr. 135'000.-
	<hr/>
T O T A L	Fr. 1'400'000.- =====

Referenz: t.311 Madagascar 79 - BJF/DRE

CODIERUNGSBLATT für Antrag-Nr. 180/90

Eintretensantrag
Kreditantrag

1. Land/Region/Kontinent: .. Madagascar

13. KONTENPLAN

2. Kurzname der Aktion: SNGF

Ländercode

Nr./Bezeichnung der Phase: .. Phase 1 (Zusatzkredit)

Haupt- und Sachgruppe

3. Form des Beitrages: nicht rückzahlbar rückzahlbar

4. Neue Aktion
 Eintretensantrag (Konto-Nr.) annullieren
 Weiterführung der Aktion (vorangehender Antrag, Nr.)
 Zusatzkredit zu Antrag, Nr. 82/90..

Aktionskredit

Phase

5. Phasen-Dauer:
 Unbefristet-Beginn 19 Ende 19
 Befristet -Beginn 19 Ende 19

FINANZPLANUNG

Zuständigkeit

6. Verantwortlichkeiten:
 a) geographische Sektion/Sachbearbeiter: Ostafrika J.F.Bürki
 b) Fachdienst/Sachbearbeiter:
 c) FZ Sektion/Sachbearbeiter:
 Kat.: 1

7. Aktionstyp: a) TZ oder FZ b) bilat. oder multilat.

Aktionstyp

8. Durchführung:
 Aktion der DEH Beitrag für bestimmte Aktion Allgemein.Beitrag (Programmbeitrag)

- direkte Aktion - CH Hilfswerk
- Auftrag Privatfirma - CH andere Instit.
- Regie CH Hilfswerk - Internat. Organ. UNO
- Regie CH öff.Instit. - Internat. Organ. andere
- Andere - Lokale NGO
- Nicht CH Organ. andere

9. DEH gegenüber verantwortliche Inst. in der Schweiz/im Drittland: .. Intercooperation

Institution

10. a) Name der verantwortlichen Partnerinst. im Entwicklungsland: MPAEF. - DEF

b) Status der Partnerinst.: öffentlich halbstaatlich privat

11. Tätigkeitsbereich:

Sektor

12. a) gepl. Verpflichtungen (in 1'000 Fr.) b) gepl. Auszahlungen (in 1'000 Fr.)

inkl. beantragter Kredit

	1	4	0	0
	1	5	0	0

1990
1991
1992
1993
1994

	3	5	0
	5	0	0
	5	5	0
	5	0	0
	5	0	0

Codierung überprüft (Visa):

Handwritten signature